

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° DE AF 2023 82 022

Date d'envoi de convocation : 21 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 26

Votants : 28

L'an Deux Mil Vingt trois
Le 28 février

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Louis ROUSSELIN, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Jean-Louis ROUSSELIN, Olivier ROCHE, Françoise DEGENETAIS, Didier GERVAIS, Michèle GAUTIER, Thierry LAFFINEUR, Frédérique VAUDRY, Patrick SILORET, Christine DONNET, Marie-Claude CRESSANT, Michel MAILLARD, Denis RIOULT, Daniel BIGOT, Marie-France BEAUVAIS, Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Sylvain CHICOT, Georges LEMAITRE, Patrick BASSETTE, Isabelle JULIEN, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Philippe DESHAYES, Sylvie FICHET.

Etaient absents : Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT (pouvoir à Daniel BIGOT), Frédérique CORMONT, Audrey BUSSY (pouvoir à Olivier ROCHE)

Secrétaire de séance : Denis RIOULT

Objet : adoption d'une convention avec l'association Unis-Cité

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'intérêt de développer des actions de solidarité auprès des personnes âgées ;

VU le projet de convention, annexé à la présente délibération, entre l'association Unis-Cités et la commune d'Octeville-sur-mer ;

VU le rapport de M. le Maire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'adopter une convention** avec l'association Unis-Cités portant sur la mise en place d'un programme Solidarité Séniors à Octeville-sur-mer ;
- **de verser une subvention** d'un montant de 500 € à l'association Unis-Cités pour lui permettre de mener à bien le programme Solidarité Séniors ;
- **d'autoriser le maire, ou son représentant**, à signer tout document permettant de concrétiser la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

**Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,**

Le Maire,



Jean-Louis ROUSSELIN

ACTE EXÉCUTOIRE
Réception par le Sous-Préfet, le
Publication, le

6/03/2023

Le Maire,